

CERTIFICAT DE TRAVAIL

Je soussignée, Julie PRADEAU Directrice des Ressources Humaines de la société MESOLIA HABITAT certifie que :

Monsieur Sébastien CARRE

Demeurant : 29 allée Haussmann apt 15
33000 BORDEAUX

N° Sécurité Sociale : 1 77 05 21 603 031 73

A travaillé dans notre société en qualité de :

**Contrôleur de gestion,
du 5 novembre 2007 au 31 octobre 2014,
sous contrat à durée indéterminée.**

Monsieur CARRE a acquis 120 heures non utilisées au titre du droit individuel à la formation, correspondant à 1 098 €uros pour un taux horaire légal d'indemnisation de 9.15 €uros.

L'entreprise relève de l'organisme collecteur agréé UNIFORMATION qui se trouve 43 boulevard Diderot , BP 80057, 75 560 PARIS CEDEX 12.

Pour rappel le numéro d'affiliation à l'OPCA est 331139.

En application de l'article L. 911-8 du code de la sécurité sociale et sauf décision contraire de sa part, Monsieur Sébastien CARRE bénéficiera à compter de la date de cessation de son contrat de travail, soit à compter du 1er novembre 2014, du maintien à titre gratuit des garanties frais de santé, à savoir des remboursements de soins liés à la maladie, l'accident ou la maternité, prévues par le contrat de prévoyance-frais de santé souscrit par l'entreprise. Ce maintien sera garanti pendant une période égale au maximum à la durée d'indemnisation du chômage, et dans la limite de la durée du dernier contrat de travail, sans pouvoir excéder 12 mois. Les garanties maintenues seront identiques à celles en vigueur dans l'entreprise et seront applicables dans les mêmes conditions aux ayants droit du salarié qui en bénéficiaient effectivement à la date de la cessation du contrat de travail.

Monsieur Sébastien CARRE nous quitte ce jour, libre de tout engagement.

Fait à Bordeaux, le 31 octobre 2014

Julie PRADEAU
Directrice des Ressources Humaines

